





VILLE DE
CHARTRES

Rechercher

[Flux RSS](#)

[Association](#)

[Espace presse](#)

[Votre mairie](#)
[Ses grands projets](#)
[Sommaire](#)
[Actualités](#)
[C'UIA : l'assistante virtuelle à votre service](#)
[Nouveau Guichet unique](#)
[Newsletters](#)
[L'équipe municipale](#)
[Votre maire](#)
[Les adjoints, conseillers délégués et municipaux](#)
[Permanences de proximité](#)
[Réunions publiques](#)
[Contacter un élu](#)
[Parrainage des élus](#)
[Le conseil municipal](#)
[Le conseil municipal en direct](#)
[Les archives du conseil municipal](#)
[Tribunes](#)
[Le conseil municipal de la Jeunesse \(CMJ\)](#)
[Les grands projets](#)
[Aménagement du cloître Notre-Dame](#)
[Éco-Ville](#)
[1 000 arbres : la Ville vous offre un arbre](#)
[Le Pôle gare](#)
[Le Colisée \(Chartres métropole\)](#)
[Renaissance du quartier de la Madeleine](#)
[Quartier des Clos : Opération de renouvellement urbain](#)
[Le plateau Nord-Est](#)
[Le BHNS \(Chartres métropole\)](#)
[L'Illiade, le nouveau parc des expositions \(Chartres métropole\)](#)
[Le Pôle administratif](#)
[La Ville recrute](#)
[Liste des offres](#)
[Candidature spontanée](#)
[Mon espace candidat](#)
[Finances](#)
[Politique fiscale](#)
[Résultats 2023](#)
[Résultats 2022](#)
[Résultats 2021](#)
[Résultats 2020](#)
[Résultats 2019](#)
[Agorastore : vente en ligne de biens d'occasion](#)
[Marchés publics](#)

[Actes réglementaires](#)

[Fermer](#)

[Vivre à Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Newsletters](#)

[Application Chartres](#)

[Urbanisme](#)

[Permis de construire](#)

[Autres documents](#)

[Caves et cavités – Paprica](#)

[Permis de louer](#)

[Permis de diviser](#)

[Déclaloc, déclarer ses chambres et meublés en ligne](#)

[Opération Action cœur de ville](#)

[Opérations de restauration immobilière \(ORI\)](#)

[Opération Façades](#)

[Plan Local d'Urbanisme](#)

[Modification du Plan Local d'Urbanisme](#)

[Règlement Local de Publicité](#)

[Site patrimonial remarquable et Plan de sauvegarde et de mise en valeur](#)

[Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement](#)

[Enquête publique : extension du site patrimonial remarquable de Chartres](#)

[Lexique](#)

[Vivre ensemble](#)

[Éco-Ville](#)

[Le guide des déplacements en ville](#)

[Transports urbains et non urbains](#)

[Chartres à vélo](#)

[Stationnement](#)

[Zone piétonne](#)

[Livraison du dernier kilomètre : nouvelles normes d'accès à la zone piétonne pour les transporteurs](#)

[Zone de rencontre bornée](#)

[Déménagement, travaux, ... : occupation du domaine public](#)

[Police municipale](#)

[Prévention des risques majeurs](#)

[Le guide du commerçant](#)

[Les marchés à Chartres](#)

[Environnement et propreté](#)

[Déchets : calendriers de collectes, déchetteries...](#)

[Propreté de la ville](#)

[Éducation canine](#)

[Parcs, jardins et squares](#)

[L'animal en ville](#)

[Journée de l'animal](#)

[Carte « J'ai un animal seul chez moi »](#)

[Lutte contre l'abandon et protection des animaux](#)

[Action sociale et santé](#)

[Seniors à Chartres](#)

[Urgences](#)

[Santé et handicap](#)

[Action sociale](#)

[Logement Chartres métropole Habitat](#)

[Éducation et jeunesse](#)

[Petite enfance](#)

[Les écoles](#)

[Collèges et lycées](#)

[Études supérieures](#)

[Animations scolaires](#)

[Conservatoire de musique et danse de Chartres](#)

[Conseil municipal de la Jeunesse \(CMJ\)](#)

[Parrainage des élus](#)

[Les Maisons Pour Tous](#)

[Bureau Information Jeunesse](#)

[L'espace famille](#)

[Nouveaux arrivants](#)

Fermer

[Services en ligne](#)

[Sommaire](#)

[C'LIA : l'assistante virtuelle à votre service](#)

[Vos démarches](#)

[Prendre, modifier ou annuler un RDV au Guichet unique](#)

[S'inscrire sur les listes électorales](#)

[Obtenir un extrait d'acte d'état civil](#)

[Faire ou refaire une carte nationale d'identité](#)

[Faire ou refaire un passeport](#)

[France identité](#)

[Actes réglementaires](#)

[Demander une vignette de stationnement résidentiel](#)

[Régler son stationnement avec PayByPhone](#)

[Régler ses factures en ligne avec le paiement TIPI](#)

[Faire une demande d'autorisation d'urbanisme en ligne](#)

[Décaloc, déclarer ses chambres et meublés en ligne](#)

[Agorastore : vente en ligne de biens d'occasion](#)

[Demandes de subvention pour les associations](#)

[Portail Famille](#)

[Espace Petite Enfance](#)

[Espace Vie scolaire et sportive](#)

[Contacter un élu ou les services de la Ville](#)

[Contacter les services techniques de la Ville](#)

[www.service-public.fr](#)

[Newsletters](#)

Fermer

[Votre ville](#)

[Découvrir Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Newsletters](#)

[Application Chartres](#)

[Chartres en chiffres](#)

[La Mémoire à Chartres](#)

[Le Chemin de Mémoire](#)

[Histoire de Chartres](#)

[De l'antiquité à nos jours](#)

[Armoiries de Chartres](#)

[Personnages illustres](#)

[Tradition et gastronomie](#)

[Patrimoine de Chartres](#)

[Patrimoine historique](#)

[Patrimoine contemporain](#)

[Patrimoine vert et fleurissement](#)

[Tourisme, parcours et visites](#)

[C'Chartres, la marque de territoire](#)

[Jumelages](#)

[Bethléem \(Palestine\)](#)

[Chichester \(Grande-Bretagne\)](#)

[Evora \(Portugal\)](#)

[León \(Espagne\)](#)

[Ravenna \(Italie\)](#)

[Sakurai \(Japon\)](#)

[Spire \(Allemagne\)](#)

[Plans de la ville](#)

[Chartres en images](#)

Fermer

[Sortir à Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Agenda de la ville](#)
[Bars et restaurants](#)
[Vos vacances à Chartres](#)
[Newsletters](#)
[Application Chartres](#)
[Associations](#)
[Culture](#)
[Musée des Beaux-Arts](#)
[Le Chemin des Arts](#)
[Maison Picassiette](#)
[Bibliothèques](#)
[Archives](#)
[Conservatoire de musique et danse](#)
[Archéologie](#)
[Théâtres](#)
[Salle Doussineau](#)
[Artothèque](#)
[Armoires à bouquins : lisez et échangez](#)
[Sports et loisirs](#)
[Relais de la Flamme Olympique et Paralympique à Chartres](#)
[École des sports pour les enfants](#)
[Activités sportives pour les adultes et seniors](#)
[Vacances sportives pour les enfants](#)
[Les équipements sportifs](#)
[Les grandes équipes](#)
[Parcours d'accrobranche Accrocamp](#)
[Les grands événements](#)
[1000 ans des fondations de la cathédrale Notre-Dame](#)
[Le Chemin des Arts](#)
[Chartres en lumières](#)
[La Fête de la lumière](#)
[La Fête de la musique](#)
[La Fête nationale du 14 juillet](#)
[ChartreEstivales : les soirées estivales de Chartres](#)
[Le Salon des associations](#)
[Les Journées européennes du Patrimoine](#)
[Meeting aérien de Chartres](#)
[L'Artisanat à Chartres](#)
[La Saint-André](#)
[Les animations de Noël à Chartres](#)

Fermer

[Flux RSS](#)

[Association](#)
[Espace presse](#)



VILLE DE
CHARTRES

Rechercher

[Flux RSS](#)
[Association](#)
[Espace presse](#)

[Votre mairie](#)
[Ses grands projets](#)
[Sommaire](#)
[Actualités](#)
[C'UIA : l'assistante virtuelle à votre service](#)
[Nouveau Guichet unique](#)
[Newsletters](#)
[L'équipe municipale](#)
[Votre maire](#)
[Les adjoints, conseillers délégués et municipaux](#)
[Permanences de proximité](#)
[Réunions publiques](#)
[Contacter un élu](#)
[Parrainage des élus](#)
[Le conseil municipal](#)
[Le conseil municipal en direct](#)
[Les archives du conseil municipal](#)
[Tribunes](#)
[Le conseil municipal de la Jeunesse \(CMJ\)](#)
[Les grands projets](#)
[Aménagement du cloître Notre-Dame](#)
[Éco-Ville](#)
[1 000 arbres : la Ville vous offre un arbre](#)
[Le Pôle gare](#)
[Le Colisée \(Chartres métropole\)](#)
[Renaissance du quartier de la Madeleine](#)
[Quartier des Clos : Opération de renouvellement urbain](#)
[Le plateau Nord-Est](#)
[Le BHNS \(Chartres métropole\)](#)
[L'Illiade, le nouveau parc des expositions \(Chartres métropole\)](#)
[Le Pôle administratif](#)
[La Ville recrute](#)
[Liste des offres](#)
[Candidature spontanée](#)
[Mon espace candidat](#)
[Finances](#)
[Politique fiscale](#)
[Résultats 2023](#)
[Résultats 2022](#)
[Résultats 2021](#)
[Résultats 2020](#)
[Résultats 2019](#)
[Agorastore : vente en ligne de biens d'occasion](#)
[Marchés publics](#)

[Actes réglementaires](#)

[Fermer](#)

[Vivre à Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Newsletters](#)

[Application Chartres](#)

[Urbanisme](#)

[Permis de construire](#)

[Autres documents](#)

[Caves et cavités – Paprica](#)

[Permis de louer](#)

[Permis de diviser](#)

[Déclaloc, déclarer ses chambres et meublés en ligne](#)

[Opération Action cœur de ville](#)

[Opérations de restauration immobilière \(ORI\)](#)

[Opération Façades](#)

[Plan Local d'Urbanisme](#)

[Modification du Plan Local d'Urbanisme](#)

[Règlement Local de Publicité](#)

[Site patrimonial remarquable et Plan de sauvegarde et de mise en valeur](#)

[Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement](#)

[Enquête publique : extension du site patrimonial remarquable de Chartres](#)

[Lexique](#)

[Vivre ensemble](#)

[Éco-Ville](#)

[Le guide des déplacements en ville](#)

[Transports urbains et non urbains](#)

[Chartres à vélo](#)

[Stationnement](#)

[Zone piétonne](#)

[Livraison du dernier kilomètre : nouvelles normes d'accès à la zone piétonne pour les transporteurs](#)

[Zone de rencontre bornée](#)

[Déménagement, travaux, ... : occupation du domaine public](#)

[Police municipale](#)

[Prévention des risques majeurs](#)

[Le guide du commerçant](#)

[Les marchés à Chartres](#)

[Environnement et propreté](#)

[Déchets : calendriers de collectes, déchetteries...](#)

[Propreté de la ville](#)

[Éducation canine](#)

[Parcs, jardins et squares](#)

[L'animal en ville](#)

[Journée de l'animal](#)

[Carte « J'ai un animal seul chez moi »](#)

[Lutte contre l'abandon et protection des animaux](#)

[Action sociale et santé](#)

[Seniors à Chartres](#)

[Urgences](#)

[Santé et handicap](#)

[Action sociale](#)

[Logement Chartres métropole Habitat](#)

[Éducation et jeunesse](#)

[Petite enfance](#)

[Les écoles](#)

[Collèges et lycées](#)

[Études supérieures](#)

[Animations scolaires](#)

[Conservatoire de musique et danse de Chartres](#)

[Conseil municipal de la Jeunesse \(CMJ\)](#)

[Parrainage des élus](#)

[Les Maisons Pour Tous](#)

[Bureau Information Jeunesse](#)

[L'espace famille](#)

[Nouveaux arrivants](#)

Fermer

[Services en ligne](#)

[Sommaire](#)

[C'LIA : l'assistante virtuelle à votre service](#)

[Vos démarches](#)

[Prendre, modifier ou annuler un RDV au Guichet unique](#)

[S'inscrire sur les listes électorales](#)

[Obtenir un extrait d'acte d'état civil](#)

[Faire ou refaire une carte nationale d'identité](#)

[Faire ou refaire un passeport](#)

[France identité](#)

[Actes réglementaires](#)

[Demander une vignette de stationnement résidentiel](#)

[Régler son stationnement avec PayByPhone](#)

[Régler ses factures en ligne avec le paiement TIPI](#)

[Faire une demande d'autorisation d'urbanisme en ligne](#)

[Décaloc, déclarer ses chambres et meublés en ligne](#)

[Agorastore : vente en ligne de biens d'occasion](#)

[Demandes de subvention pour les associations](#)

[Portail Famille](#)

[Espace Petite Enfance](#)

[Espace Vie scolaire et sportive](#)

[Contacter un élu ou les services de la Ville](#)

[Contacter les services techniques de la Ville](#)

[www.service-public.fr](#)

[Newsletters](#)

Fermer

[Votre ville](#)

[Découvrir Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Newsletters](#)

[Application Chartres](#)

[Chartres en chiffres](#)

[La Mémoire à Chartres](#)

[Le Chemin de Mémoire](#)

[Histoire de Chartres](#)

[De l'antiquité à nos jours](#)

[Armoiries de Chartres](#)

[Personnages illustres](#)

[Tradition et gastronomie](#)

[Patrimoine de Chartres](#)

[Patrimoine historique](#)

[Patrimoine contemporain](#)

[Patrimoine vert et fleurissement](#)

[Tourisme, parcours et visites](#)

[C'Chartres, la marque de territoire](#)

[Jumelages](#)

[Bethléem \(Palestine\)](#)

[Chichester \(Grande-Bretagne\)](#)

[Evora \(Portugal\)](#)

[León \(Espagne\)](#)

[Ravenna \(Italie\)](#)

[Sakurai \(Japon\)](#)

[Spire \(Allemagne\)](#)

[Plans de la ville](#)

[Chartres en images](#)

Fermer

[Sortir à Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Agenda de la ville](#)
[Bars et restaurants](#)
[Vos vacances à Chartres](#)
[Newsletters](#)
[Application Chartres](#)
[Associations](#)
[Culture](#)
[Musée des Beaux-Arts](#)
[Le Chemin des Arts](#)
[Maison Picassiette](#)
[Bibliothèques](#)
[Archives](#)
[Conservatoire de musique et danse](#)
[Archéologie](#)
[Théâtres](#)
[Salle Doussineau](#)
[Artothèque](#)
[Armoires à bouquins : lisez et échangez](#)
[Sports et loisirs](#)
[Relais de la Flamme Olympique et Paralympique à Chartres](#)
[École des sports pour les enfants](#)
[Activités sportives pour les adultes et seniors](#)
[Vacances sportives pour les enfants](#)
[Les équipements sportifs](#)
[Les grandes équipes](#)
[Parcours d'accrobranche Accrocamp](#)
[Les grands événements](#)
[1000 ans des fondations de la cathédrale Notre-Dame](#)
[Le Chemin des Arts](#)
[Chartres en lumières](#)
[La Fête de la lumière](#)
[La Fête de la musique](#)
[La Fête nationale du 14 juillet](#)
[ChartreEstivales : les soirées estivales de Chartres](#)
[Le Salon des associations](#)
[Les Journées européennes du Patrimoine](#)
[Meeting aérien de Chartres](#)
[L'Artisanat à Chartres](#)
[La Saint-André](#)
[Les animations de Noël à Chartres](#)

Fermer

[Flux RSS](#)

[ACCUEIL](#)

[SERVICES EN LIGNE](#)

[RÉGLER SES FACTURES EN LIGNE AVEC LE PAIEMENT TIPI](#)

Sommaire

[C'LIA : l'assistante virtuelle à votre service](#)

[Vos démarches](#)

[Prendre, modifier ou annuler un RDV au Guichet unique](#)

[S'inscrire sur les listes électorales](#)

[Obtenir un extrait d'acte d'état civil](#)

[Faire ou refaire une carte nationale d'identité](#)

[Faire ou refaire un passeport](#)

[France identité](#)

[Actes réglementaires](#)

[Demander une vignette de stationnement résidentiel](#)

[Régler son stationnement avec PayByPhone](#)

[Régler ses factures en ligne avec le paiement TIPI](#)

[Faire une demande d'autorisation d'urbanisme en ligne](#)

[Déclaloc, déclarer ses chambres et meublés en ligne](#)

[Agorastore : vente en ligne de biens d'occasion](#)

[Demandes de subvention pour les associations](#)

[Portail Famille](#)

[Espace Petite Enfance](#)

[Espace Vie scolaire et sportive](#)

[Contacter un élu ou les services de la Ville](#)

[Contacter les services techniques de la Ville](#)

www.service-public.fr

[Newsletters](#)

RÉGLER SES FACTURES EN LIGNE AVEC LE PAIEMENT TIPI



The screenshot shows the homepage of the website tipi.budget.gouv.fr. At the top, there are logos for the French Republic and the Ministry of Action and Public Accounts, along with navigation links for 'SÉCURITÉ', 'MENTIONS LÉGALES', and 'AFFICHAGE CONTRASTÉ'. The main heading is 'tipi.budget.gouv.fr' with the tagline 'Titres payables sur internet'. Below this, a text block explains that the site is provided by the Direction générale des finances publiques to facilitate the payment of local public services. A central image shows a child at a table and hands holding a credit card. A yellow banner reads 'Site de télépaiement des services publics locaux'. On the left, there is a section for 'Actualités' with the text 'Découvrez comment payer vos services locaux en ligne'. A prominent yellow button with a right-pointing arrow says 'ACCEDER AU PAIEMENT'.

Vous venez de recevoir un avis des sommes à payer émis par la Ville ? Vous pouvez désormais le régler en ligne avec le [paiement TiPI](#) !

Pour régler votre loyer, si le bailleur est la Ville, le conservatoire, les droits d'occupation du domaine public, etc, [munissez-vous de votre facture et rendez-vous sur le site \[www.tipi.budget.gouv.fr\]\(http://www.tipi.budget.gouv.fr\)](#).

Pour savoir si vous pouvez utiliser le paiement TiPI comme moyen de règlement, regardez la partie « Modalités de règlement » de votre avis des sommes à payer.

QU'EST CE QUE LE PAIEMENT TIPI ?

[Le paiement TiPI, pour Titre Payable par Internet](#), est un service de paiement en ligne par carte bancaire ou par prélèvement simple et rapide.

Géré par le Trésor Public, il est totalement sécurisé et accessible 24 h/24, 7 jours/7.

LE PAIEMENT ÉTAPE PAR ÉTAPE

Toutes les informations nécessaires au paiement se trouvent sur votre avis des sommes à payer. Elles sont situées dans l'encadré du bas appelé « Papillon détachable - Références à rappeler », et sont entourées de rouge sur l'image ci-contre.

Titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1811 A, D.1817 D1, R.2042 A, R.2042 B et R.4281 A du Code Général des Collectivités Territoriales.

Papillon détachable - Références à rappeler

Tribunaux de Charleroi métropole	
3 impasse de Quatre 28111 LUXE Charleroi	
IBAN PRVT 0003 1002 8412 8602 0000 0003	
N° de la dette	Date
Exercice	Titre
Débit	Net à Payer
Observations	

Étape 1 : rendez-vous sur le site www.tipi.budget.gouv.fr et cliquez sur « Accéder au paiement ».

Étape 2 : renseignez l'*identifiant collectivité* et cliquez sur « Confirmer ».

Étape 3 : renseignez la *référence de la dette* et cliquez sur « Confirmer ».

Étape 4 : renseignez une adresse mail valide pour recevoir le ticket de paiement.

Étape 5 : vous serez dirigé vers une page de paiement sécurisée où les coordonnées de votre carte bancaire seront demandées. Renseignez-les et confirmez. Vous recevrez dans les minutes qui suivent votre ticket de paiement à l'adresse mail entrée précédemment. Conservez ce ticket.

Et c'est terminé !

Crédit photo de fond : Jannoon028.

RENSEIGNEMENTS

Guichet unique
Hôtel de Ville
Place des Halles
28000 Chartres

Tél. 02 37 23 40 00

Courriel : contact@ville-chartres.fr

Horaires : ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h30.

En bus : arrêt « Place Saint-Michel – Cinéma » des [lignes Filibus](#) 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 11, et du Relais des Portes.

En voiture : parkings Q-Park [Hôtel de Ville](#), [Cœur de ville](#), [Cathédrale](#) et [République](#). Une gratuité de 30 minutes est créditée sur le ticket de stationnement dans ces parkings après une démarche administrative au Guichet unique sur rendez-vous (hors CARSAT) et pour les retraits de titres d'identité (passeports et CNI).

À vélo et moto : parking rue des Côtes.

Autres services de transport :

[Service de transport de personnes à mobilité réduite](#) de Filibus.

[Service de transport à la demande](#) de Filibus.

[Service d'accompagnement pour les seniors chartrains](#) du CCAS.

Rendez-vous : [prenez, modifiez ou annulez un RDV au Guichet unique en ligne](#).

LIEN UTILE

[Paiement TiPI : www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)

GLOSSAIRE

ACCESSIBILITÉ

PLAN DU SITE

1. **CONTACTS**
2. **MENTIONS LÉGALES**
3. **MAGAZINE**